

---

Jeudi 2 juillet 2009

## Dossier de presse

---

# Bilan de l'année universitaire 2008-2009

## Sommaire

### **Moyens & Personnels p3**

Répartition des moyens : les principes de la CPU

Un effort budgétaire à la hauteur des ambitions du pays ?

Modernisation de la gouvernance des établissements le tableau de bord des présidents

Passage aux responsabilités et compétences élargies : l'impact de la GRH

Programmes immobiliers et mise en sécurité des bâtiments universitaires

### **Pédagogie p5**

Masterisation de la formation des enseignants

Stages : des conventions *ad hoc*

Agir en faveur de la formation continue

### **Vie étudiante p8**

Chantier Vie étudiante

Vie associative

Séminaire Vie étudiante à la CPU

Mise en place volet vie étudiantes/LRU

Démocratie et Responsabilité sociale

Sécurité routière

### **Recherche p10**

Des accords CPU -Organismes

La question du preciput

### **International p12**

Charte des bonnes pratiques applicable aux formations françaises à l'étranger

Les collèges doctoraux franco-pays partenaire

Les centres d'études en France

Les procédures d'admission des étudiants chinois dans les établissements d'enseignement supérieur français

5ème symposium franco japonais

Europe : implication de la CPU et des établissements français dans l'EUA

### **Santé p14**

LMD santé

Filières paramédicales

Loi HPST

Pandémie grippale

### **Qualité p16**

Le réseau qualité dans les établissements : 1er bilan

Evaluation : collaboration avec l'AERES

Un travail de sensibilisation et de veille

### **Développement durable p17**

Un groupe de travail développement durable à la CPU

Contexte

Une montée en puissance des actions développement durable

### **Glossaire p18**

### **Contacts p19**

**Communiqués et positions de la CPU de novembre 2008 à juin 2009 (disponibles aussi sur [www.cpu.fr](http://www.cpu.fr)) p20**

## Moyens & personnels

### → Répartition des moyens : les principes de la CPU

Il s'agit pour la CPU de rendre plus juste le modèle d'allocation de moyens, tel qu'il a été introduit pour la répartition des moyens 2009, de manière à ce que toutes les catégories d'établissements soient gagnantes. Dans le cadre d'un groupe de travail mis en place avec la DGESIP, la CPU a donc demandé, notamment, que soit pris en compte, outre le critère de performance, le critère d'efficacité (qui permet un rattrapage des universités sous-dotées en personnels), et par ailleurs qu'une enveloppe soit réservée au contrat, pour faire l'objet d'une négociation quadriennale sur résultats et sur projets.

Les négociations, sans être achevées à la fin juin, sont suffisamment avancées pour pouvoir dire que la CPU a vu la plupart de ses propositions entendues ; Des simulations de l'évolution du modèle ont été menées, en étroite relation entre la DGESIP et la CPU.

### → Un effort budgétaire à la hauteur des ambitions du pays ?

La CPU a constaté l'effort budgétaire de 2009 en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, et elle demande la poursuite de cet effort, en le ciblant notamment sur les étudiants (effet du plan licence ; amélioration de l'action sociale), sur les personnels (effet du plan carrières), et sur la recherche (soutien accru à la recherche sur projet, notamment via les « programmes blancs » de l'ANR ; amélioration du préciput versé à l'hébergeur par cette agence). La CPU a toutefois observé que, pour 996 M.€ de moyens supplémentaires dans le budget 2009 pour l'enseignement supérieur, une partie relativement modeste de ces moyens est parvenue dans le budget des établissements, dont 116,7 M.€ pour abonder le système d'allocation de moyens, 68 M.€ pour le plan licence, auxquels s'ajoutent 100 M.€ pour les opérations de sécurité et d'accessibilité dans le cadre du plan de relance de l'économie.

### → Modernisation de la gouvernance des établissements : le tableau de bord des présidents

Il s'agit d'accompagner les nouvelles marges d'autonomie des universités par la mise au point d'un instrument de gouvernance : le tableau de bord du président et de l'équipe présidentielle. Pour aider chaque établissement à le réaliser, la CPU a décidé de mettre au point un guide pour l'élaboration de ce tableau de bord, en partenariat avec le Ministère (DEPP, DGESIP), l'AMUE, et l'Association des SGEPEs. Un appel d'offres pour le choix d'un prestataire sera prochainement lancé. Le guide méthodologique pour l'élaboration du tableau de bord du président devrait être mis au point début décembre, identifiant les principaux indicateurs nécessaires aux présidents, et leur mode d'élaboration. Il sera diffusé avant la fin 2009 aux présidents d'université et directeurs d'établissement membres de la CPU.

### → Echanges entre présidents sur le passage aux responsabilités et compétences élargies

La CPU a mis en place un groupe de travail sur les responsabilités et compétences élargies, qui permet un dialogue entre les présidents des universités passées aux RCE en 2009, et ceux des universités qui doivent s'engager dans cette voie les années suivantes : les échanges ont porté non seulement sur les procédures d'audit et d'adoption interne de la démarche, mais aussi sur la nouvelle GRH qu'implique le passage aux responsabilités et compétences élargies : regroupement de la fonction dans un service unique, requalification des personnels, recherche de compétences nouvelles ; et sur la gestion financière de la masse salariale, le suivi des plafonds d'emploi, et l'organisation de la paye à façon. Le retour d'expérience, de la part des universités déjà passées aux RCE, constitue une véritable mutualisation à partir d'une expérience récente, et permet d'avancer la réflexion sur les questions de GRH et de gestion financière qui sont posées par ce nouveau contexte législatif et réglementaire, pour formuler des propositions d'amélioration de ce cadre.

## → Réflexion sur l'emploi contractuel dans les universités.

Parallèlement aux travaux en cours sur la GRH des enseignants-chercheurs dans le nouveau contexte du décret du 6 juin 1984 modifié, la CPU a constitué un groupe de travail chargé de faire des propositions sur l'emploi contractuel dans les universités : comment mettre fin au régime des « contrats 10 mois » pour les personnels BIATOSS de catégories B et C ? Quelle « charte de bonne conduite » pourrait être définie pour la gestion des contractuels ? Des rencontres avec des associations professionnelles et avec des partenaires sociaux doivent permettre d'approfondir ou de valider les solutions envisagées.

## → Accompagnement de la réflexion sur la dévolution du patrimoine aux universités

La CPU s'implique dans la réflexion sur les conditions de la dévolution du patrimoine immobilier appartenant à l'Etat, aux universités qui en font la demande, sur la base de l'article 32 de la LRU (art. L.712-14 du code de l'éducation), qui suppose la mise en place de dispositions spécifiques, à caractère économique (financement de l'amortissement, par exemple) et juridique (régime d'assurances des universités, par exemple), à mettre au point en coopération avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parallèlement, la CPU compte réaliser en partenariat avec la Caisse des Dépôts un guide la gestion du patrimoine universitaire, qui tiendra compte des avancées récente en terme de gestion domaniale publique (remplacement du statut d'affectataire des biens de l'Etat par un statut proche de celui d'un locataire), et du transfert de propriété possible de l'Etat aux établissements universitaires.

## Pédagogie

### → Masterisation de la formation des enseignants

La CPU, après s'être félicité de l'intégration des IUFM dans les universités a toujours soutenu le principe de la *masterisation* de la formation des maîtres. Elle a cependant mis en garde les pouvoirs publics concernés dès le mois de décembre 2008, contre la précipitation de la mise en place d'une telle réforme. La CPU a donc pris régulièrement position au fur et à mesure que ce dossier évoluait [cf communiqués et positions].

Après avoir obtenu son report à la rentrée 2010 et proposé les modalités de transition, la CPU a contribué aux travaux de la commission Marois/Filâtre jusqu'à la suspension de sa participation à cette commission.

La CPU continue, malgré cette suspension, à échanger et travailler avec toutes les parties prenantes de ce dossier : CDIUFM, conférences disciplinaires, syndicats,... pour définir l'avenir d'une profession majeure pour la société française.

Les principaux items de ce dossier sont : le recrutement et la formation des enseignants à partir de 2010 : contenu, place, et modalités des concours, la nature et le contenu des masters, l'articulation entre les masters et les concours, la place des stages, la formation continue des enseignants débutants. Ce dernier point est particulièrement important : pour la CPU, au-delà du processus de masterisation de la formation initiale, les universités doivent être au centre de l'offre de formation continue pour les enseignants de demain.

### Quelques données

#### 1-Effectifs concours/candidats en 2008 et nombre de postes offerts aux cours en 2009

##### Concours de l'enseignement public

##### Concours externes

Session 2008							
Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Admis/ présents	Nombre de postes offerts aux concours en 2009
Agrégation	1 245	21 959	11 556	2 879	1 244	10,76%	1 245
CAPES	5 062	40 028	28 558	11 468	5 061	17,72%	5 095
CAPEPS	400	4 426	3 533	983	400	11,32%	400
C.P.E.	200	9 949	4 890	497	200	4,09%	200
COP	50	1 354	524	121	50	9,54%	50
CAPET	242	4 591	2 104	539	242	11,50%	242
C.A.P.L.P.	1 288	15 868	8 700	2 862	1 256	14,44%	1 318

##### Troisièmes concours

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Admis/ présents
CAPES	83	1 279	584	167	72	12,33%
C.A.P.L.P.	30	851	376	74	28	7,45%

## Concours internes

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Admis/ présents
Agrégation	760	15 595	10 853	1 792	757	6,98%
CAPE	608	11 350	7 706	1 423	608	7,89%
CAPET	12	372	205	29	12	5,85%
C.A.P.L.P.	220	5 834	3 473	529	215	6,19%

## Cycle préparatoire au C.A.P.L.P.. externe

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Admis/ présents
C.P. C.A.P.L.P.	25	48	21	11	52,38%

## Données statistiques de la session 2008 des différents concours de recrutement de professeurs des écoles (C.R.P.E.)

Ces statistiques ne concernent que les concours de l'enseignement public.

## Résultats globaux

Session 2008								
Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits sur liste comp.	Admis/présents (LP+LC)	Nombre de postes offerts aux concours en 2009
Externe	9 331	76 159	44 373	20 682	9 331	4 332	30,79%	6 577
Externe spécial	129	563	303	152	100	5	34,65%	133
Troisième concours	414	7 940	3 364	918	411	166	17,15%	290
Second concours interne	120	2 049	695	216	112	22	19,28%	150 + 15 (langues régionales)
Premier concours interne	1 900	2 542	1 736	1 527	1 395	10	80,4%	Publication ultérieure

## → Stages : des conventions *ad hoc*

Depuis la publication de ces textes ainsi que la signature de la charte des stages par la CPU le 26 avril 2006, la loi du 10 août 2007 a instauré la création des BAIP chargés notamment de présenter un rapport annuel sur le nombre et la qualité des stages effectués par les étudiants.

Pour aider les établissements à mettre en œuvre ces diverses mesures, la CPU, en collaboration avec les services compétents du ministère de l'enseignement supérieur et le réseau des juristes des établissements d'enseignement supérieur et l'AMUE a élaboré un modèle de convention type à destination des universités.

L'adoption de cette convention type par les établissements d'enseignement supérieur permettra également aux universités qui utilisent le logiciel Apogée d'utiliser toutes les fonctionnalités offertes par cet outil en éditant des conventions conformes aux différents textes et en effectuant les remontées statistiques demandées par le ministère.

La convention de stage en annexe fait référence à une notice d'utilisation.

La CPU, en collaboration avec le réseau des juristes des établissements d'enseignement supérieur, fera une proposition de rédaction, dès que la réglementation sur les stages, qui est en cours d'évolution, sera stabilisée.

## → Agir en faveur de la formation continue

Via sa commission pédagogie, la CPU travaille à l'application concrète de la charte européenne de la formation tout au long de la vie\* (Charte LLL) au sein des universités.

La CPU entend agir en faveur de la formation continue universitaire, en partenariat étroit avec la conférence des directeurs de services de formation continue. Il est fondamental qu'elle se développe, d'abord dans l'intérêt général, au service du développement de la société de la connaissance, ensuite parce qu'elle est une source de financements propres. Enfin, l'évolution démographique, à la baisse, de la population française en âge d'étudier, contraint les universités à diversifier leurs publics. Si l'international constitue une des solutions, la deuxième consiste à attirer les salariés en entreprise.

### **\*Rappel des principes de la Charte LLL :**

- 1 : Intégrer les concepts d'accès élargi et d'apprentissage tout au long de la vie dans leurs stratégies institutionnelles.
- 2 : Proposer un enseignement et un apprentissage à une population étudiante diversifiée. et Adapter les programmes d'études de façon à s'assurer qu'ils sont conçus pour augmenter la participation et attirer les adultes souhaitant retourner à l'université :
- 3 : Adapter les programmes d'étude de façon à s'assurer qu'ils sont conçus pour augmenter la participation et attirer les adultes souhaitant retourner à l'université
- 4 : Fournir des services d'orientation et de conseil appropriés. :
- 5 : Reconnaître les acquis de l'expérience. :
- 6 : Inscrire l'apprentissage tout au long de la vie dans une démarche favorisant la qualité :
- 7 : Renforcer la relation entre recherche, enseignement et innovation
- 8 : Consolider les réformes afin de promouvoir un environnement d'apprentissage flexible et créatif pour tous les étudiants :
- 9 : Développer des partenariats au niveau local, régional, national et international, afin de proposer des programmes attrayants et pertinents.
- 10 : Servir de modèle d'institution d'apprentissage tout au long de la vie.

Consultez l'intervention de Lionel Collet au Colloque des Directeurs de services formation continue universitaire à Strasbourg le 26 juin 2009 :  
<http://www.canalc2.tv/video.asp?idvideo=8760>

## Vie étudiante

### → Chantier Vie étudiante

La commission vie de l'étudiant et questions sociales de la CPU participe aux travaux du chantier Vie étudiante relancé en début d'année par le Président de la République sur les thèmes du financement des études, et de leur accompagnement social, de la vie de campus, de la démocratie et la représentation étudiantes, et du sport à l'université.

La CPU est, aux côtés des organisations représentatives des étudiants, un contributeur majeur du chantier. Les propositions formulées devraient être mises en œuvre à la prochaine rentrée.

### → Vie associative

Dans le cadre du chantier vie étudiante, la CPU a notamment proposé aux différents partenaires une charte sur la dynamisation de la vie associative dans les universités. L'objectif est pour les présidents d'université de prendre à bras le corps la question de l'engagement associatif et de sa contribution à la vie de l'établissement. La charte aborde notamment les aspects relatifs aux lieux ressources (bureaux de la vie étudiante), aux outils mis à disposition des étudiants engagés et à la reconnaissance des compétences acquises par le biais de l'engagement étudiant.

Cette démarche rejoint celle adoptée par Martin Hirsch dans sa concertation sur la jeunesse.

La charte, encore en cours de négociation, pourrait être adoptée à la prochaine rentrée.

### → Séminaire Vie étudiante à la CPU

La CPU organise le 17 septembre après-midi un séminaire entièrement consacré à la vie étudiante. Destiné prioritairement aux présidents d'Université, ce séminaire est également ouvert aux différents acteurs concernés et partenaires de la CPU, ainsi qu'aux journalistes. Deux études majeures pourront être présentées et discutées pour l'occasion : la première, réalisée par l'OVE, est exposée dans l'ouvrage « Politiques de vie étudiante des universités », publié à la documentation française dans la collection « Panorama des Savoirs ».

La seconde, menée par la Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre de son partenariat avec la CPU, est un instantané de la vie étudiante en 2009 réalisé sur 7 sites universitaires. Elle apporte des données précieuses, site par site, des différentes composantes de la vie de campus, avec une attention particulière au logement étudiant.

Ces deux études permettront à la CPU d'approfondir sa connaissance des questions liées à la vie étudiante, en vue de réaffirmer les principes qu'elle défend sur cette question fondamentale, en profond changement dans le cadre de l'autonomie des universités et de leur regroupement au sein de PRES.

### → Mise en place de la LRU/volet vie étudiante

- Vice-président étudiant

L'article 9 de la loi LRU impose en effet aux universités d'élire un vice-président étudiant au sein du CEVU ; cette visibilité est l'occasion de redéfinir la place des étudiants au sein de la gouvernance de l'institution, leur statut et leur lien avec la communauté universitaire

### → Démocratie et responsabilité sociale des établissements

- Colloque RSE

L'AFEV et la CPU ont organisé un colloque à Lyon en décembre 2008 sur le responsabilité sociale des universités. ce colloque a permis de réfléchir à la manière dont l'université, acteur économique majeur sur un territoire, a une responsabilités envers les personnes qui passent sur ce territoire, qu'il s'agisse des membres, stricto sensu, de la communauté universitaire, ou des personnes qui y habitent. Les actions et interactions sociales sont à ce titre indispensable à la cohésion du territoire ; cet investissement rejoint celui que l'université accomplit, à pas de géants, dans le domaine du développement durable.

## → Sécurité routière

La CPU a signé en mai dernier avec la délégation interministérielle à la Sécurité routière une convention de partenariat afin de promouvoir la sécurité routière auprès des étudiants au sein des universités. *En effet, près de trois jeunes de 18 à 24 ans sont tués quotidiennement sur les routes de France*

*Principales victimes de la route, les jeunes paient un tribut intolérable sur les routes de France. En 2008, les 18-24 ans représentent 23,4 % des personnes tuées sur la route<sup>1</sup>.*

Dans le prolongement des actions de sensibilisation et d'information déjà prises dans les établissements, cet accord insiste sur la prise en compte de la prévention en matière de risques routiers dans l'organisation de la vie étudiante :

- Il incite les Conseils des études et de la vie universitaire à désigner un référent « sécurité routière » pour mener à bien différentes actions de sensibilisation aux risques routiers prioritairement liés à l'alcool, aux drogues et au déficit de sommeil, notamment au travers des projets de prévention « Label Vie »\* menés par les jeunes.
- Il encourage le développement des dispositifs de déplacement doux sur les campus pour sensibiliser durablement les jeunes à l'éco-mobilité. Ces programmes d'apprentissage visent également à promouvoir la pratique responsable du vélo sur le campus. Certaines universités étudient la possibilité de mettre en place des bicyclettes en libre service à l'instar de Nantes, Aix-en-Provence, Dijon ou Saint-Étienne.
- Il prévoit la diffusion d'**informations** et l'organisation de **formations à la sécurité routière**.

<sup>1</sup> ONISR 2008, chiffres provisoires, non consolidés.

## Recherche

### Remettre les universités au centre du dispositif de recherche

#### → L'attachement aux UMR

La CPU a exprimé à plusieurs reprises sa position en matière de relations avec les organismes de recherche les instituts, dans la perspective d'une réforme structurelle des EPST et de leurs partenariats avec les universités, modifiés suite à l'accès des établissements à l'autonomie et aux responsabilités et compétences élargies. Elle a principalement défendu les points suivants :

- le principe de mixité doit rester un moteur du partenariat,
- si l'organisme doit parfois conserver son statut d'opérateur principal, il ne doit pas être obligatoirement gestionnaire et hébergeur,
- le développement conjoint de politiques de sites est souhaité,
- la concertation systématique des universités sur les questions nationales et internationales qui les impliquent est réclamée,
- la clarification des relations entretenues avec les organismes de recherche, selon qu'ils jouent un rôle d'opérateur, d'agence de moyens.

#### → Des accords CPU-Organismes

Durant cette année universitaire, la CPU a mis en pratique sa volonté (poursuivie en 2009-2010) de coopérer efficacement avec les grands organismes de recherche en signant des conventions qui stipulent les modalités de partenariat universités-organismes. Trois engagements majeurs ont été ainsi entérinés durant cette période :

##### **11 mars 2009 : signature d'un protocole d'accord avec l'IRD.**

Cette démarche stratégique partagée par la CPU et l'IRD se décline selon deux axes :

- La formation des futurs cadres du Sud dans les domaines techniques et scientifiques, reposant sur des masters communs et l'intégration des équipes des pays du Sud au sein même des écoles doctorales des universités concernées.
- Le recrutement conjoint CPU-IRD des enseignants-chercheurs sur des postes rendus attractifs par plusieurs dispositifs incitatifs.

##### **8 avril 2009 : engagement dans l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé.**

Avec 7 autres acteurs de la recherche française (CNRS, l'Inserm, le CEA, l'Inra, l'Inria, l'IRD, l'Institut Pasteur), la CPU crée l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé.

Cette alliance s'inscrit dans la politique de réforme du système de recherche voulue par le gouvernement, visant à mieux coordonner le rôle des différents acteurs. Objectif : renforcer la position de la recherche française dans ce secteur grâce à une programmation concertée.

##### **24 juin 2009 : la CPU et l'INRA signent un accord-cadre de coopération pour la recherche et l'enseignement en sciences de la vie et environnement.**

Cet accord propose plusieurs outils :

- Un dialogue stratégique entre établissements sur la création d'unités tenant compte des critères d'excellence scientifique et de cohérence socio-économique aux échelles nationale ou locale.
- Le renforcement de la formation à, et par la recherche dans certains masters et écoles doctorales auxquelles l'INRA souhaite être associé en tant qu'établissement. L'Institut proposera des parcours de formation aux doctorants issus d'une filière universitaire ou d'une filière ingénieur, notamment pour les former aux problématiques particulières de la recherche agronomique.
- La mise en place de chaires université-organisme telles que définies par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

## → La question du preciput

Le preciput est la somme versée par l'ANR pour frais indirects (gestion, etc.) aux établissements qui hébergent les équipes de recherche ayant remporté un contrat de recherche. La CPU a voté récemment une position rappelant que l'augmentation éventuelle du preciput versé par l'ANR doit être attribuée aux universités, sans fléchage vers les laboratoires. Que signifierait l'octroi direct de cette somme aux directeurs de laboratoires à l'heure de la gestion globale des budgets dans les universités ? Chacune d'elle doit décider de son attribution, s'appuyant sur sa politique scientifique.

## International

### → La charte des bonnes pratiques applicables aux formations françaises à l'étranger

En 2008, la CPU a participé activement à un groupe de travail réunissant les Conférences, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et le Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) sur le cas des formations françaises à l'étranger.

Le travail de ce groupe a débouché sur la rédaction d'une Charte de bonnes pratiques applicables aux formations françaises à l'étranger. Validée par toutes les parties, cette charte sera prochainement communiquée par la CPU aux établissements d'enseignement supérieur français. Chaque établissement sera libre de l'entériner. Afin de permettre une meilleure lisibilité de ce texte, la CPU par l'intermédiaire de sa commission des relations internationales (CORIE), montera prochainement un groupe d'experts chargé d'élaborer une grille de lecture à destination des établissements. La CPU réfléchira également à la mise en place d'un label.

### → Les collèges doctoraux franco-pays partenaire

Depuis 2002, date de création du Collège doctoral franco-japonais, la CPU pilote en partenariat avec le MAEE le dispositif Collège doctoral franco-pays-partenaire. Elle assure ainsi le pilotage de 4 Collèges doctoraux avec le Brésil, le Chili, la Chine et le Japon.

Instrument de développement de la coopération universitaire et scientifique internationale, ce programme d'excellence favorise la mobilité doctorale par des échanges structurés en codirection ou cotutelle de thèse.

La CPU confirme ainsi son rôle d'accompagnement de l'internationalisation et de la politique d'ouverture internationale des établissements. Elle affirme également sa volonté d'appuyer la promotion de la mobilité étudiante et de la codiplomation.

A la demande du MAEE, le dispositif a fait l'objet d'un audit d'évaluation conduit par un cabinet spécialisé entre mai et décembre 2008. Cet audit a préconisé des modifications substantielles du dispositif afin de le rendre plus optimal et plus attractif. Des pistes de réflexion sont actuellement engagées avec le MAEE.

### → Les centres d'études en France (CEF)

Fortement investie dans l'accompagnement de la mise en place du dispositif CEF auprès des établissements, la CPU a participé activement aux Comités de pilotage et à l'Assemblée Générale annuelle du dispositif CEF (décembre 2008), en partenariat avec les ministères et les conférences concernés (MESR, MAEE, MIICD, CDEFI, CGE).

La CPU intervient plus précisément dans la gestion des adhésions à la convention CEF des établissements membres de la CPU ; dans la constitution et le copilotage de groupes de travail thématiques ; dans les sessions régionales de formation au logiciel Pastel auprès des établissements adhérents et dans les campagnes de promotion auprès des établissements non adhérents ; dans l'information et la formation des agents universitaires, des Postes diplomatiques et des Espaces Campus France ; dans le catalogue des formations ...

Cette implication a donné lieu à des interventions tant en France qu'à l'étranger et à la mise en place d'un pilotage interne sous forme de groupes de travail et de positions CPU : place de l'entretien, nombre de candidatures, réseaux Edudisciplinaires notamment.

## → Les procédures d'admission des étudiants chinois dans les établissements d'enseignement supérieur français

Afin de se prémunir contre un certain nombre de dérives en cours et de préserver l'attractivité de la France comme destination d'études à l'étranger pour les étudiants chinois, la CPU a dernièrement voté à l'unanimité la mise en place de nouvelles modalités d'admission des étudiants chinois.

La CPU recommande ainsi aux universités de favoriser la mobilité sous convention interuniversitaire plutôt que la mobilité individuelle des étudiants. Les partenariats avec des établissements chinois doivent donc être une priorité de manière à offrir de meilleures conditions de réussite aux étudiants en France. Les procédures d'audition des candidats chinois sur place, déjà effectuées par plusieurs universités françaises, apportent dans ce cadre une garantie supplémentaire tant pour l'étudiant que pour l'établissement d'accueil. La CPU encourage les universités à généraliser, dans la mesure du possible, ces entretiens.

Dans tous les cas, la CPU recommande fortement aux universités de procéder à une inscription à une formation diplômante incluant si nécessaire une année préparatoire linguistique et culturelle, afin d'éviter toute ambiguïté vis-à-vis des candidats à l'entrée sur le territoire.

## → Le 5<sup>ème</sup> Symposium franco-japonais de l'enseignement supérieur

Depuis sa première édition en 1998, la CPU coorganise tous les deux ans le Symposium franco-japonais de l'enseignement supérieur. Le 5<sup>ème</sup> Symposium franco-japonais, dont le thème était consacré à l'internationalisation de l'enseignement supérieur, s'est déroulé à Tokyo en décembre 2008 et a été préparé conjointement par un Comité de pilotage français mis en place par la CPU et par un Comité de pilotage japonais. Forte de son succès, cette manifestation a réuni plus de 100 participants de haut niveau : universitaires et administrateurs français et japonais. La prochaine édition se tiendra en France en 2010, la CPU en assurera la préparation avec les acteurs concernés.

## → Europe : Implication de la CPU et des établissements français dans l'EUA

Pendant l'année 2008/2009, la CPU a intensifié ses relations avec les conférences européennes de présidents d'universités telles que UUK (Royaume-Uni), CRUI (Italie), HRK (Allemagne) et CRUP (Portugal). Ces rencontres avaient pour objectif d'échanger et informer sur les expériences faites en France dans le cadre des réformes de la loi LRU, mais aussi de se concerter sur la politique européenne, notamment au sein de l'EUA.

Lors de l'assemblée des membres de l'EUA en automne 2008, Jean-Marc Rapp, le candidat à la présidence de l'EUA soutenu par la CPU, a été élu avec une large majorité. Avec une trentaine d'établissements représentés lors de la conférence de l'EUA, les établissements français formaient un des plus grands groupes comparés aux représentants d'autres pays.

Depuis l'assemblée des membres de l'EUA en mars 2009, la France, absente depuis 5 ans du conseil stratégique ('council') de l'EUA, est de nouveau représentée au sein de cette structure. **Jean-Pierre Finance, ancien président de la CPU a en effet reçu le soutien d'une partie importante de la communauté universitaire.** De nouveau, les participants français étaient très nombreux parmi les représentants des universités européennes.

La bonne présence de représentants des établissements français au sein de l'EUA devra être maintenue notamment par une information accrue sur les politiques européennes.

## Santé

### → LMD Santé

La CPU est favorable à la réforme du L1 Santé (1<sup>ère</sup> année commune aux 4 filières médicales : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique ; mise en place de passerelles sortantes et entrantes à différents niveaux d'études), qui doit être mise en place à la rentrée 2010 ; à la suite de la parution du rapport Jean-François Bach, elle a mené une enquête auprès des universités ayant des composantes de santé, qui a montré que la plupart être prêtes à assumer cette réforme. L'une des dispositions complémentaires qu'attend la CPU, outre une meilleure organisation de la réorientation des étudiants ayant échoué au concours de fin de première année, est l'intégration des écoles de sages-femmes (financées par les régions) dans les universités, comme écoles ou instituts internes, car rien ne justifie un positionnement des formations de sages-femmes extérieur à celui des autres professions médicales.

### → Filières paramédicales

La CPU s'engage dans l'intégration des formations paramédicales dans le LMD, qui commence à la rentrée de 2009 avec la réforme des formations en soins infirmiers, assurés dans les IFSI, et qui intégreront des formations universitaires dans plusieurs domaines, sur la base d'un nouveau référentiel de formation. Au bout de 3 ans d'études, les titulaires du diplôme d'Etat en soins infirmiers obtiendront le grade de licence, et auront la possibilité de poursuivre à l'université des études de niveau master. Les universités doivent conclure des conventions, dans chaque territoire académique, avec le conseil régional (qui finance ces formations), et les IFSI rassemblés au sein de groupements de coopération sanitaire. Dans chacun de ces territoires, une université ayant en son sein des composantes de santé coordonnera les interventions universitaires dans les formations en soins infirmiers. La CPU accepte ce montage, qui dans l'immédiat se limite à la collation du grade de licence, sachant qu'elle souhaite qu'à moyen terme les formations en soins infirmiers, qui sont actuellement rattachées à des hôpitaux publics ou à des associations de droit privé, soient intégrées dans les universités.

### → Loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST)

La CPU est intervenue à plusieurs reprises auprès des commissions parlementaires concernées, afin de faire reconnaître la place de l'université dans les centres hospitaliers et universitaires, alors qu'elle en était curieusement absente dans les premières versions du projet de loi. Elle a été aidée en cela, en cours de discussion du texte devant le Sénat, par la publication des conclusions de la Commission Marescaud sur la refondation des CHU, qui a souligné l'importance de la relation entre l'hôpital et l'université. Cependant, le résultat est mitigé, du point de vue des universités, sur les articles qui concernent la gouvernance du CHU : s'il est très satisfaisant sur le directoire, puisqu'en seront vice-présidents d'une part le doyen de la faculté de médecine, d'autre part un vice-président recherche, qui sera désigné après avis d'un organisme de recherche (l'INSERM), du président de l'université, et du doyen de la faculté de médecine, en revanche le président d'université partenaire du CHU n'est pas assuré d'être membre du conseil de surveillance, parmi les personnalités qualifiées ; en outre la désignation des responsables de pôles d'activité clinique ou médico-technique, qui sont habituellement des universitaires, seront désignés sans l'avis du président de l'université, bien que les missions confiées à ces responsables ne se limitent pas à celle des soins. C'est donc en grande partie dans le renouvellement des partenariats dans un cadre contractuel rénové, et dans les pratiques qui les accompagneront, que des solutions équilibrées devront être trouvées, pour la gouvernance du CHU.

## → Pandémie grippale

La CPU suit avec attention l'évolution de l'épidémie, tant pour l'incidence en matière de santé publique, que pour l'incidence en matière d'organisation des universités. La Conférence relaie donc les initiatives de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, en faveur d'une mobilisation des chercheurs dans les différentes disciplines concernées par l'épidémie, de la virologie et de l'inféctiologie jusqu'aux recherches en sciences humaines et sociales sur sa cartographie, ses incidences socio-économiques, et la gestion de crise dans ce contexte. D'autre part la CPU invite ses membres à rechercher des solutions à la possible fermeture temporaire de leurs établissements, par la création d'espaces collaboratifs de travail à distance, et d'organisation faisant appel au télé-travail et à la diffusion de cours par internet.

## Qualité

### → Le Réseau qualité

Dernier élément en date du dispositif de la politique qualité de la CPU, la création d'un réseau des référents qualité répond à une demande forte des établissements confrontés à l'émergence d'exigences nouvelles en termes de garantie de la qualité. Elles peuvent venir de l'AERES qui se propose à très court terme d'évaluer la capacité des établissements à faire la preuve de la qualité de leurs prestations. Elles découlent aussi de la perspective proche de l'accès aux nouvelles compétences et aux responsabilités élargies. Présidé par le responsable du groupe qualité, le réseau, provisoirement limité aux établissements déjà avancés en matière de politique qualité, s'est réuni en septembre dernier pour la première fois. Un certain nombre de grandes fonctions ont lui ont été assignées : partage et diffusion de l'information, transfert et partage de compétences, échanges et mutualisation de ressources opérationnelles, production d'outils et de référentiels, promotion des établissements français. Premier instrument mis à la disposition du réseau, un espace confidentiel regroupant et diffusant les informations relatives à la qualité a ouvert sur le site de la CPU. Lors d'une réunion ultérieure, les membres du réseau ont présenté leurs approches respectives et les questions qu'elles suscitent.

### → Evaluation : collaboration avec l'AERES

Les réunions du groupe qualité ont accueilli des représentants de l'AERES dès mars 2008. Il s'agit de faire en sorte que les établissements s'approprient les problématiques relatives à l'évaluation, que les établissements puissent devenir acteurs des évaluations notamment en formulant une analyse critique sur les instruments et les procédures, voire à terme en participant en amont à l'élaboration des méthodes. C'est le sens de la démarche engagée actuellement. La CPU a fourni un avis sur les documents méthodologiques et procédures en vigueur pour la vague D, ces observations devant être prises en compte pour la préparation de la vague A. Elle a par ailleurs réalisé une enquête sur les évaluations de la vague C auprès de établissements concernés, retour d'expérience dont l'AERES a tenu le plus grand compte pour affiner ses méthodes. La CPU compte systématiser ces enquêtes à l'issue de chacune des vagues d'évaluation. Au delà, il s'agira de travailler de façon plus étroite encore avec l'AERES pour favoriser le développement d'une culture qualité dans les établissements.

### → Un travail de sensibilisation et de veille

La CPU a été membre du comité de pilotage d'un séminaire organisé par l'ESEN sur la qualité à destination des personnels d'encadrement des universités qui s'est tenu les 12 et 13 janvier 2009. Cette opération qui a connu un grand succès sera suivie d'une deuxième édition, actuellement en cours de préparation.

Comme chaque année, la CPU a participé au European Quality Agencies Forum, manifestation qui s'est tenue du 20 au 23 novembre dernier à Budapest et dont c'était la 3<sup>ème</sup> édition. Elle sera partie prenante du forum 2009 à Copenhague. Elle encourage les universités à proposer des contributions et à participer de façon plus active et numériquement plus significative à cette opération qui réunit environ 500 personnes provenant pour l'essentiel des pays signataires du processus de Bologne.

## Développement durable

### → Un groupe de travail développement durable à la CPU

Suite à l'adoption de la Charte « *Pour une alliance des universités françaises en faveur du développement durable* » le 3 juillet 2008, la CPU a mis en place un groupe de travail *environnement et développement durable* très actif dès la rentrée universitaire 2008, sous la responsabilité de Sylvie Faucheu, présidente de l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. L'objectif à moyen terme est d'impliquer dans une démarche globale de développement durable l'ensemble des établissements membres de la CPU, en collaboration avec des partenaires de différents niveaux (syndicats de personnels, syndicats et associations d'étudiants, institutionnels (ex ADEME, CDC, etc..), entreprises, Conférence des Grandes Ecoles, instances européennes, ..) et en lien avec les autres commissions de la CPU.

#### Le travail mené par le groupe porte cinq thématiques :

- Efficacité énergétique (bilan carbone, rénovation des bâtiments, énergies renouvelables, éco-gestes, etc..)
- Transports et déplacements (plans de déplacement, covoiturage, etc..)
- Achats responsables
- Formations/recherche (intégration des problématiques de développement durable dans les maquettes de formation, etc..)
- Gouvernance et pilotage.

### → Une montée en puissance des actions

Durant l'année universitaire 2008-2009, plusieurs actions importantes sont à l'actif de la CPU en la matière :

- **La première enquête** qui dresse un état des lieux des initiatives et projets des établissements en développement durable

L'organisation en juin des premières rencontres développement durable en partenariat avec l'agence spécialisée AEDD

- **La publication du premier guide des bonnes pratiques en matière de développement durable** dans les universités françaises en collaboration avec Fondaterra
- **La première étude cartographie Co2 des bâtiments universitaires** réalisée par la Caisse des dépôts et consignations.

### → Rappel du contexte

- **Projet de loi Grenelle I**

#### Article 5:

Réaliser un audit des bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics d'ici 2010

Rénover en visant une réduction d'au moins 40% des consommations d'énergie et 50% des émissions de GES dans un délais de 8 ans

Plus de construction neuve à partir de 2010 qui ne soit BBC (50 kWh/m<sup>2</sup>/an)

#### Article 48:

Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable.

- **Données contextuelles sur le parc universitaire**

18 millions de m<sup>2</sup> SHON (dont 4,5 pour les logements étudiants)

1,5 million (étudiants)

200 000 (personnel)

Des consommations énergétiques de **300 kWh/m<sup>2</sup>.an** en moyenne au niveau national. Cette moyenne nationale cache de très importantes disparités

Les ratios des émissions de GES sont en moyenne de **31 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an**

## Glossaire

<b>AEFE :</b>	Association européenne des français à l'étranger
<b>AERES :</b>	Agence d'évaluation de la recherche et d'enseignement supérieur
<b>ANAEM :</b>	Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations
<b>ANR :</b>	Agence nationale de la Recherche
<b>AMUE :</b>	Agence de mutualisation des universités
<b>CDUS :</b>	Conférence des doyens de sciences
<b>CDIUFM :</b>	Conférence des doyens des Instituts de formation des maîtres
<b>CEA :</b>	Commissariat à l'énergie atomique
<b>CGE :</b>	Conférence des grandes écoles
<b>CDEFI :</b>	Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs
<b>CEF :</b>	Centre pour les études en France
<b>CEVU :</b>	Conseil des études et de la vie universitaire
<b>CJD :</b>	Centre des Jeunes Dirigeants
<b>CNOUS :</b>	Centre national des œuvres universitaires
<b>CPGE :</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles
<b>CROUS :</b>	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
<b>DAEU :</b>	diplôme d'accès aux études universitaires
<b>DGESIP:</b>	Direction des enseignements supérieurs et de l'insertion professionnelle (ex DGES)
<b>ECTS :</b>	European credits transfer system
<b>EPCS :</b>	Etablissement public de coopération scientifique
<b>EPSCP :</b>	Etablissement public scientifique culturel et à caractère professionnel
<b>ESEN :</b>	Ecole supérieure de l'Education nationale
<b>EUA :</b>	European University Association
<b>FSP :</b>	Fonds de solidarité prioritaire
<b>MAEE :</b>	Ministère des affaires étrangères et européennes
<b>MESR :</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
<b>IRD :</b>	Institut de Recherche pour le développement
<b>IGAENR :</b>	Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la recherche
<b>INRA :</b>	Institut national de recherche agronomique
<b>IGF :</b>	Inspection générale des finances
<b>LLL :</b>	Life Long Learning
<b>LMD :</b>	Licence Master Doctorat
<b>LOLF :</b>	Loi organique relative aux lois de finance
<b>LRC :</b>	Laboratoire de recherche commun
<b>MAEE :</b>	Ministère des affaires étrangères et européennes
<b>MILDT :</b>	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies
<b>MIIDS :</b>	Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
<b>OVE :</b>	Observatoire de la vie étudiante
<b>PRES :</b>	Pôle de recherche et enseignement supérieur
<b>SANREMO :</b>	Système analytique de répartition des moyens
<b>SCUIO :</b>	Service commun universitaire d'information et d'orientation
<b>SDTICE :</b>	Sous-Direction des Technologies Educatives et des Technologies de l'Information et de la Communication
<b>SGEPES :</b>	Secrétaire général d'établissement d'enseignement public supérieur
<b>SUMPPS :</b>	Service universitaire de prévention et de promotion de la santé
<b>SUAPS :</b>	Service universitaire des activités physiques et sportives
<b>UMR :</b>	Unité mixte de recherche
<b>VAE :</b>	Validation des acquis de l'expérience

## Contacts

### Communication :

**Sophie DOTARO**, communication externe, relations presse

[Sophie.dotaro@cpu.fr](mailto:Sophie.dotaro@cpu.fr)

Tel 01 44 32 91 27 – 06 65 04 49 21

**Caroline STREB**, communication interne, webmaster

[Caroline.streb@cpu.fr](mailto:Caroline.streb@cpu.fr)

Tel 01 44 32 90 27

**Xavier TEISSEDE**, assistant de communication

[Xavier.teissedre@cpu.fr](mailto:Xavier.teissedre@cpu.fr)

Tel 01 44 32 92 45

Commission	Président	Vice Président	Chargé(e) de mission	Mail	Téléphone
<b>Pédagogie et formation continue</b>	Daniel FILÂTRE	Francis GODARD Pascal OLIVARD	Nicole NICOLAS	<a href="mailto:Nicole.nicolas@cpu.fr">Nicole.nicolas@cpu.fr</a>	01 44 32 91 99
<b>Recherche et innovation</b>	Axel KAHN	Albert MAROUANI Eric MARTIN	Marie-Hélène WEHR	<a href="mailto:Marie-helene.wehr@cpu.fr">Marie-helene.wehr@cpu.fr</a>	01 44 32 91 81
<b>Moyens et personnels</b>	Yves LECOINTE	Sophie BEJEAN Nadine LAVIGNOTTE	Pierre RICHARD	<a href="mailto:Pierre.richard@cpu.fr">Pierre.richard@cpu.fr</a>	01 44 32 9019
<b>Qualité</b>	Nadine LAVIGNOTTE		Christine CRESPI	<a href="mailto:Christine.crespy@cpu.fr">Christine.crespy@cpu.fr</a>	01 44 32 90 39
<b>Vie étudiante et questions sociales</b>	Camille GALAP	Luc JOHANN	Denis EHR SAM	<a href="mailto:Denis.ehram@cpu.fr">Denis.ehram@cpu.fr</a>	01 44 32 91 11
<b>CORIE FSP Maroc</b>	Jean-Pierre GESSON	Khaled BOUABDALLAH	Jean-Luc NAHEL	<a href="mailto:Jean-luc.nahel@cpu.fr">Jean-luc.nahel@cpu.fr</a>	01 44 32 91 77
<b>Délégué permanent CPU Bruxelles</b>			Eric FOUCHER	<a href="mailto:Eric.foucher@clora.net">Eric.foucher@clora.net</a>	00 322 506 88 71
<b>Affaires européennes CPU Bruxelles</b>			Harald SCHRAEDER	<a href="mailto:Harald.schraeder@cpu.fr">Harald.schraeder@cpu.fr</a>	01 44 32 90 09
<b>CORIE Europe</b>			Virginie SEMENT	<a href="mailto:Virginie.sement@cpu.fr">Virginie.sement@cpu.fr</a>	01 44 32 90 11
<b>CORIE Collèges doctoraux</b>					
<b>Règlement et Législation</b>	Lois VOGEL	Hugues FULCHIRON	Annie EDERY	<a href="mailto:Annie.edery@cpu.fr">Annie.edery@cpu.fr</a>	01 44 32 90 43
<b>Questions de santé</b>	Yvon BERLAND	Manuel TUNON DE LARA	Pierre RICHARD	<a href="mailto:Pierre.richard@cpu.fr">Pierre.richard@cpu.fr</a>	01 44 32 90 19